



Le Haut Conseil de la santé publique

Créé par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004, le Haut Conseil de la santé publique est une instance d'expertise qui reprend, en les élargissant, les missions du Conseil supérieur d'hygiène publique de France et celles du Haut Comité de la santé publique, siégeant respectivement depuis 1848 et 1991.

Missions

- Contribuer à la définition des objectifs pluriannuels de santé publique, évaluer la réalisation des objectifs nationaux de santé publique et contribuer au suivi annuel de la mise en œuvre de la loi ;
- Fournir aux pouvoirs publics, en liaison avec les agences sanitaires, l'expertise nécessaire à la gestion des risques sanitaires ainsi qu'à la conception et à l'évaluation des politiques et stratégies de prévention et de sécurité sanitaire ;
- Fournir aux pouvoirs publics des réflexions prospectives et des conseils sur les questions de santé publique.

Composition

Le Haut Conseil de la santé publique est composé de 105 experts qualifiés, nommés par le ministre pour une période de trois ans, et de 16 membres de droit.

Organisation

Il est organisé en quatre commissions spécialisées : Sécurité sanitaire, Maladies chroniques et incapacités, Prévention et déterminants de santé et Évaluation, stratégie et prospective. La coordination est assurée par un collège.

Le Haut Conseil de la santé publique peut être consulté par les ministres intéressés, par les présidents des commissions compétentes du Parlement et par le président de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé.

L'aide à l'élaboration de la loi quinquennale de santé publique est un travail essentiel du Haut Conseil de la santé publique. En effet, le gouvernement précise, dans un rapport annexé au projet de loi, les objectifs de sa politique et les principaux plans d'action à mettre en œuvre. Le Haut Conseil produit à cette fin un rapport d'analyse des problèmes de santé de la population et des facteurs susceptibles de l'influencer. Il fait notamment un état des inégalités socioprofessionnelles et des disparités géographiques en matière de santé. La prochaine loi de santé publique devrait intervenir fin 2009.

Installation

Le HCSP a été installé le 14 mars 2007. Lors de son installation, les membres ont élu leur président et vice-président. Chaque commission a ensuite élu son président.

Président et vice-présidente du HCSP

Roger Salamon, professeur de santé publique, a été élu président de cette instance pour trois ans. Chef de service au CHU de Bordeaux, il est également directeur de l'unité Inserm « Épidémiologie, santé publique et développement ». De plus, il a créé en 1997 l'Institut universitaire de santé publique, d'épidémiologie et de développement, qu'il a dirigé jusqu'en 2005. Ses travaux concernent la recherche en méthodologie épidémiologique, le développement des connaissances sur l'infection à VIH en France et en Afrique, et l'étude du vieillissement cérébral (normal et pathologique) pouvant conduire à la perte d'autonomie.

Par ailleurs, il s'est impliqué dans la veille sanitaire et notamment la sécurité transfusionnelle, les risques liés à l'amiante et le syndrome de la guerre du Golfe. Enfin, il est président du Comité régional Aquitaine d'éducation pour la santé.

Isabelle Momas, élue vice-présidente, a des compétences complémentaires. Professeur de santé publique et docteur en pharmacie, elle est responsable du département de santé publique à la faculté de pharmacie de Paris. Son activité de recherche concerne l'évaluation de l'exposition aux polluants atmosphériques et l'étude des associations entre exposition individuelle aux polluants et effets sur la santé. Depuis 1997, elle a joué un rôle actif au sein du Conseil supérieur d'hygiène publique de France ; présidente de la section « Milieux de vie » de 2000 à 2006, elle a été également présidente de l'ensemble du conseil en 2000. Après avoir coprésidé la commission d'orientation du Plan national santé environnement, elle participe actuellement au comité d'évaluation de ce plan.

Textes de référence

- Article L. 1411-4 du Code de la santé publique créant le Haut Conseil de la santé publique.
- Décret n° 2006-1676 du 22 décembre 2006 relatif au Haut Conseil de la santé publique et modifiant le Code de la santé publique.
- Décret n° 2006-1675 du 22 décembre 2006 relatif à la répartition des missions d'expertise du Conseil supérieur d'hygiène publique de France entre le Haut Conseil de la santé publique et les agences de sécurité sanitaire.

Le collège

Il est composé de 10 personnalités qualifiées, des présidents des quatre commissions spécialisées et de membres de droit (DGS, DHOS, ASN, DSS, Drees, DGAS, directeur de l'Uncam, président du collège de la HAS).

Il est chargé d'assurer la cohérence et la coordination des travaux du HCSP. Il établit le programme annuel de travail, examine et attribue toute question soumise au HCSP.

La commission spécialisée

Maladies chroniques et incapacités

Elle compte 10 personnalités qualifiées et 4 membres de droit (InVS, Inca, Afssaps, ABM).

Elle analyse les limitations d'activité et les altérations de la qualité de vie liées à des problèmes de santé (maladies chroniques, vieillissement, affections anténatales ou périnatales, traumatismes d'origine accidentelle). Elle fait des recommandations pour permettre aux personnes handicapées de bénéficier pleinement des plans d'action en santé.

Brigitte Sandrin-Berthon a été élue présidente de la commission spécialisée Maladies chroniques et incapacités. Médecin de santé publique, Brigitte Sandrin-Berthon a exercé des fonctions au Comité français d'éducation pour la santé, avant d'être directrice du Développement de l'éducation pour la santé et de l'éducation thérapeutique à l'Inpes. Elle est maintenant directrice du Comité régional d'éducation pour la santé du Languedoc-Roussillon.

La commission spécialisée

Évaluation, stratégie et prospective

Roland Sambuc a été élu président de la commission spécialisée Évaluation, stratégie et prospective. Professeur de santé publique, chef du Service de santé publique et d'information médicale de l'hôpital de La Conception à Marseille, Roland Sambuc a été vice-président du Haut Comité de la santé publique jusqu'en 2007.

Elle compte 15 personnalités qualifiées et 7 membres de droit (InVS, Inpes, Afssa, Afsset, Afssaps, ABM, IRSN).

Elle analyse l'évolution de la santé de la population, identifie les principaux déterminants de cette évolution. Elle évalue les plans et programmes de santé ainsi que l'impact sur la santé des autres politiques publiques. Et elle propose des objectifs quantifiés en vue d'améliorer l'état de santé de la population.

La commission spécialisée Sécurité sanitaire

Elle compte 30 personnalités qualifiées et 7 membres de droit (InVS, Inpes, Afssa, Afsset, Afssaps, ABM, IRSN). Elle évalue les principaux risques pouvant menacer la santé de la population et évalue les stratégies de gestion de ces risques.

Elle comprend trois sections :

- risques liés aux maladies transmissibles ;

- risques liés à l'environnement ;

- risques liés au système de soins, aux produits de santé et aux pratiques visant à agir sur la santé des individus.

Des comités techniques permanents sont rattachés à cette commission :

- le comité technique des vaccinations ;

- le comité des maladies liées aux voyages et des maladies d'importation ;

- le comité des infections nosocomiales et des infections liées aux soins.

En outre, elle comprend le groupe de travail pour l'enseignement de la prévention de la iatrogénie.

Christian Perronne a été élu président de la commission spécialisée Sécurité sanitaire. Professeur de médecine, chef du département de Médecine aiguë spécialisée à l'hôpital universitaire Raymond Poincaré de Garches, Christian Perronne était membre du Conseil supérieur d'hygiène publique de France depuis 1997. Président de la section Maladies transmissibles (d'avril 2001 à décembre 2005) et du Comité technique des vaccinations (depuis avril 2001), il a assuré la dernière présidence du CSHPF, toutes sections (depuis le 1^{er} janvier 2006).

La commission spécialisée

Prévention et déterminants de santé

Jean-François Toussaint a été élu président de la commission spécialisée Prévention et déterminants de santé. Cardiologue, directeur de l'Institut de recherche biomédicale et d'épidémiologie du sport, président de la Commission d'orientation de prévention (2006-2007), Jean-François Toussaint a été chargé de l'organisation des États généraux de la prévention en 2006.

Elle est composée de 30 personnalités qualifiées et de 2 membres de droit (Inpes, Inca).

Elle analyse les déterminants individuels et collectifs des comportements affectant la santé. Elle évalue aussi les interventions susceptibles de soutenir et de renforcer les capacités des individus et des populations à accroître le contrôle sur leur santé et à améliorer celle-ci.

- Décret n° 2006-1677 du 22 décembre 2006 relatif à la répartition des missions d'expertise du Conseil supérieur d'hygiène publique de France entre le Haut Conseil de la santé publique et les agences de sécurité sanitaire et modifiant

le Code général des collectivités territoriales, le Code de la consommation et le Code de la santé publique (partie réglementaire).

- Arrêté du 22 décembre 2006 portant création des commissions spécialisées composant

le Haut Conseil de la santé publique

- Arrêté du 26 janvier 2007 portant nomination au Haut Conseil de la santé publique institué par les articles L. 1411-4 et L. 1411-5 du Code de la santé publique.

Présentation par
Renée Pomarède
Haut Conseil
de la santé publique